

et Pitra avaient une place honorable dans le Sacré-Collège. Léon XIII continua et, soit parmi les camériers participants, soit dans les rangs du Sacré-Collège, admit une plus large participation des éléments étrangers. En même temps les congrégations ouvraient aussi, mais sous une forme très modeste, leurs portes aux religieux qui n'étaient point italiens en les admettant comme consultants.

— Actuellement le cardinal secrétaire d'Etat est Espagno¹, chose unique dans les Annales de la Curie ; le secrétaire de l'Index appartient à l'Autriche ; le nonce de Bavière est Tyrolien. Et des étrangers sont parvenus, ce qui n'avait jamais eu lieu, à occuper des stalles dans les basiliques patriarcales. L'Angleterre à un chanoine à Saint-Pierre, la France en a trois à Saint-Jean de Latran, un à Sainte-Marie-Majeure, et il n'est point dit que la liste soit close. On le voit, il y a un mouvement assez marqué dans la cosmopolitisation de l'élément administrateur de l'Eglise, et les impatiences de quelques-uns me semblent irraisonnables. On ne peut passer que graduellement d'un état à l'autre. Le personnel ne s'improvise pas, il faut avant de pouvoir l'utiliser qu'il prenne l'air du milieu ambiant, s'imprègne profondément, non seulement de doctrine mais des pratiques romaines, ait eu un contact prolongé avec cette administration, qui, si elle n'est point parfaite, a cependant donné des preuves qu'elle rend d'utiles services. Nous assistons, en comparant cette époque avec celles qui l'ont précédée, à une véritable décentralisation, et les Italiens n'ont plus aujourd'hui le monopole exclusif de l'administration de l'Eglise.

— Ce mouvement va s'accroître encore et voici pourquoi. Toutes les causes contentieuses de toutes les congrégations vont affluer à la Rote ; et outre les trois auditeurs étrangers qui font partie de droit de ce tribunal, il ne serait point impossible que le pape en augmentât le nombre. Mais comme les